



## Géoméga annonce les résultats de l'assemblée annuelle; prolonge des bons de souscriptions

**Montréal, 26 octobre 2023** – Ressources Géoméga inc. (« **Géoméga** » ou la « **Société** ») (TSX-V : GMA) annonce l'approbation par les actionnaires de l'ensemble des résolutions énoncées lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (« **l'Assemblée** ») qui a eu lieu à Montréal, au Québec, le mercredi 26 octobre 2023. Mme Karine Emond a été élue pour un premier mandat alors que M. Gilles Gingras, M. Kiril Mugerma, M. Kosta Kostic, M. Matt Silvestro et M. Nick Nickoletopoulos ont été réélus comme membres du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »). De plus, la Société annonce la reconduction de MNP s.r.l. à titre d'auditeurs pour l'année à venir et l'approbation du régime incitatif omnibus.

Suite à l'Assemblée, le Conseil a reconduit M. Kiril Mugerma à titre de président et chef de la direction, M. Pouya Hajiani à titre de chef de la technologie, M. Mathieu Bourdeau à titre de chef de la direction financière et secrétaire corporatif et M. Alain Cayer à titre de vice-président exploration.

« Ce fut une année pleine de progrès passionnants pour Géoméga. Une nouvelle installation pour centraliser toutes les opérations, des progrès majeurs dans l'ingénierie détaillée qui mèneront à la construction, la technologie de valorisation des résidus de bauxite avancée jusqu'à la mise en service de l'usine pilote en plus de divers travaux à l'échelle de laboratoire qui ont été réalisés sur d'autres applications passionnantes de notre technologie et que nous espérons voir progresser dans les années à venir. L'industrie des aimants de terres rares est en croissance, de plus en plus d'usines d'aimants sont planifiées et de plus en plus de rebuts d'aimants deviennent disponibles chaque année à mesure que la collecte en fin de vie augmente. Les grandes entreprises recherchent des solutions pour les aider à réduire leur impact environnemental et Géoméga est là avec ses technologies innovantes pour créer de la valeur pour les actionnaires. Alors que nous avançons avec diligence dans nos projets dans ce parcours de technologies propres, je tiens à remercier nos actionnaires pour leur soutien continu. » a commenté Kiril Mugerma, président et chef de la direction de Géoméga.

### **Prolongation de bons de souscriptions**

La Société a déposé une demande afin de prolonger la date d'expiration de 11 459 093 bons de souscription pour 1 an selon le tableau ci-dessous, sous réserve de l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX :

Nombre de bons de souscription	Date d'expiration actuelle	Nouvelle date d'expiration	Prix d'exercice
11 459 093	6 novembre 2023	6 novembre 2024	0,25 \$

Ces bons de souscription ont été émis dans le cadre du placement privé de novembre 2020 comprenant 14 709 093 unités et le même nombre de bons de souscription (voir [communiqué de presse du 10 novembre 2020](#)). Il n'y a aucune autre modification proposée aux termes des bons de souscription.

### À propos de Géoméga ([www.Geomega.ca](http://www.Geomega.ca))

Géoméga développe des technologies innovantes pour l'extraction et la séparation des éléments des terres rares et d'autres métaux critiques essentiels pour un avenir durable. Axés sur les énergies renouvelables, l'électrification des véhicules, l'automatisation et la réduction de la consommation d'énergie, les aimants de terres rares ou néo-aimants (NdFeB) sont au centre de toutes ces technologies. La stratégie de Géoméga consiste à réduire progressivement les risques liés à sa technologie innovante et à générer des flux de trésorerie et un retour de valeur aux actionnaires tout en travaillant directement avec les principaux acteurs de ces industries pour recycler les aimants qui alimentent toutes ces technologies.

Alors que ses technologies sont démontrées à plus grande échelle, Géoméga s'est engagé à travailler avec des partenaires majeurs pour aider à extraire de la valeur des produits provenant de l'extraction minière, des résidus miniers et d'autres résidus industriels qui contiennent des terres rares et d'autres métaux critiques. Indépendamment du métal ou de la source, Géoméga adopte une approche cohérente pour réduire l'impact environnemental et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en recyclant les principaux réactifs du processus.

Le projet principal de Géoméga est basé sur la technologie ISR (Innord's Separation of Rare Earths), un moyen exclusif, peu coûteux et respectueux de l'environnement, d'exploiter un marché mondial de 1,5 milliard de dollars canadiens pour recycler les rebuts de production d'aimants et les aimants en fin de vie de manière rentable et sécuritaire.

Géoméga est également propriétaire du gisement de terres rares de la Carbonatite de Montviel, la plus grande estimation des ressources de bastnaésite 43-101 en Amérique du Nord et détient plus de 16,8 millions d'actions, représentant environ 13% des actions émises et en circulation, de Kintavar Exploration Inc. (KTR.V), une société d'exploration minière qui développe des projets cuprifères au Québec, Canada.

### Pour plus de détails, contactez:

Kiril Mugerma  
Président & CEO  
Géoméga  
450-641-5119 ext.5653  
[kmugerman@Geomega.ca](mailto:kmugerman@Geomega.ca)

Nancy Thompson  
Vorticom Public Relations  
212-532-2208  
[nancyt@vorticom.com](mailto:nancyt@vorticom.com)

## Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.*

*Ce communiqué de presse peut contenir de l'information prospective ou des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective et les énoncés prospectifs peuvent inclure entre autres, des énoncés relatifs aux projets, les coûts, les objectifs et la performance de la Société, ou des hypothèses relatives à ce qui précède. Dans ce communiqué de presse, les termes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « prévoir », « potentiel », « projets », « estimer », « continuer », ou des variantes ou des formes négatives de tels termes ou encore d'une terminologie comparable, sont utilisés pour identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie des rendements ou résultats futurs, et ne devraient pas nécessairement donner des indications précises concernant le moment qu'un tel rendement pourra être réalisé. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de ce communiqué de presse se concrétiseront, y compris la commercialisation des technologies mentionnées ci-dessus, ou, si l'un ou l'autre de ces événements se concrétisent, quels seront les avantages que la Société en tirera. L'information prospective et les énoncés prospectifs sont basés sur l'information disponible au moment de la diffusion de ce communiqué de presse et/ou sur les prévisions faites de bonne foi par la direction, sous réserve des incertitudes, hypothèses et autres facteurs prévus ou non dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques, incertitudes et hypothèses incluent sans s'y limiter, ceux décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la notice annuelle de la Société, pour l'exercice terminé le 31 mai 2023, y compris la disponibilité de matières premières provenant de tierces parties raisonnablement disponibles pour l'usine de démonstration, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com); qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les résultats à venir de la Société soient considérablement différents de ceux indiqués de façon explicite ou implicite dans de tels énoncés prospectifs. La Société n'entend pas ni ne s'engage à actualiser ou revoir l'information prospective ou les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse à la lumière de nouveaux renseignements, subséquents ou autres, sauf dans les cas prévus par les lois applicables.*